

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 12 OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze le 12 octobre, à 19 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal en séance dans la salle de la bibliothèque, sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Bernadette COURIVAUD, Laurent REVIDON, Françoise RICHARD, Adjoint, Jean-François BONNET, Bernard GOND, Didier BEGAT, Hervé TAILLANDIER, Gérald COTTIN, Nicole LAROCHE-POLBOST, Guy COLLIN, Evelyne DESABRE, Alain JULIEN, Catherine VAN LANDEGHEM, Jean-Louis JAMET.

ABSENT(S)/EXCUSÉ (S) : Marie-Odile RAYNAUD

ABSENT(S) : Nicolas FOURNIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicole LAROCHE-POLBOST

POUVOIR(S) : Néant

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 16 juillet 2012.

* * *

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : « Décision modificative N°2 au budget communal 2012 ».

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET COMMUNAL 2012 :

A la demande du Trésor Public, Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants, relatifs à une rectification d'imputation de deux subventions encaissées en 2011 :

* 1312-041 (D) : + 690 €

* 1328-041 (R) : + 350 €

* 1341-041 (R) : + 340 €

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition.

* * *

COMMUNICATION DES RAPPORTS DÉLÉGATAIRES 2011 / SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE :

Service public d'assainissement :

La société VEOLIA nous a transmis le rapport annuel 2011 du service qui lui est délégué à savoir, l'affermage de la station d'épuration communale.

Après exposé des différentes données par Monsieur Roland GILBERT, 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire indique que ce document peut être consulté en mairie.

Les membres du conseil municipal approuvent ce rapport à l'unanimité.

Service d'adduction d'eau potable :

Le syndicat d'adduction d'eau potable de Nérondes nous a transmis le rapport de l'exercice 2011 relatif à la distribution de l'eau potable.

Lecture est faite par Monsieur Jean-Louis JAMET, conseiller municipal et vice-président du syndicat d'adduction potable, des données principales contenues dans ce document.

Aucun point particulier n'étant soulevé, le rapport, consultable au secrétariat, est adopté à l'unanimité.

* * *

DEMANDE D'OCCUPATION DU 1^{ER} ÉTAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR DES COURS PRIVÉS DE DESSIN :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande d'occupation du 1^{er} étage de la bibliothèque par un peintre dessinateur afin qu'il puisse donner, à titre privé, des cours de dessin, le mercredi après-midi.

Après exposé des différentes modalités concernant cette activité, le conseil municipal, **hormis une abstention**, émet un avis favorable à la présente demande, moyennant un coût forfaitaire de 30€ par mois. Il précise que les manifestations culturelles ainsi que les expositions proposées par l'équipe pédagogique de la bibliothèque municipale resteront prioritaires et que dans ce cas, il sera proposé à l'intéressé, une autre salle

Une convention de location sera établie à cet effet.

* * *

MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 DES STATUTS DE LA CDC DU PAYS DE NÉRONDES (NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU) :

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes relative à la modification du nombre des membres du bureau suite à l'intégration de Tendron au 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 20 septembre 2012, a décidé à l'unanimité des membres présents, la modification de l'article 6 de ses statuts portant le nombre des membres du bureau de 11 à 12 suite à l'intégration de Tendron au 1^{er} janvier 2013.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour accepter cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Nérondes approuve, **à l'unanimité**, la modification de l'article 6 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes portant le nombre des membres du bureau de 11 à 12 suite à l'intégration de Tendron à compter du 1^{er} janvier 2013.

* * *

PRISE DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ET DE RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES PAR LA CDC DU PAYS DE NÉRONDES :

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes relative à la prise de compétence L1425-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) en matière de réseaux de communications électroniques.

Le conseil communautaire, dans sa séance du 20 septembre 2012, a décidé à l'unanimité des membres présents, la prise de compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques (article L1425-1 du CGCT).

Le conseil municipal est invité à délibérer pour accepter cette adhésion.
Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

- Votants : 16 Pour : 13 voix Contre : 0 Abstentions : 3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Nérondes approuve la prise de compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques (article L1425-1 du CGCT) de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes.

* * *

SUBVENTION 2012 ATTRIBUÉE AU CLUB DE HAND-BALL :

Lors de l'attribution des subventions pour l'année 2012, (conseil municipal du 15 juin dernier), un complément d'informations avait été souhaité afin de déterminer le montant éventuel d'une participation financière de la commune dans le cadre des différentes activités de cette association.

Le 16 juillet 2012, Monsieur le Président du club de Handball faisait réponse à la demande de Monsieur le Maire, qui par courrier du 25 juin 2012, sollicitait des renseignements complémentaires, souhaités par le Conseil Municipal.

Au vu des renseignements obtenus et après débat, les membres du conseil, décident l'attribution d'une subvention d'un montant de 300 €.

* * *

MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DES STATUTS DU SDE 18 :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, n°2012-04 du 27 mars 2012, relative à la modification de ses statuts :

Les statuts du SDE 18 sont issus de la compilation des arrêtés préfectoraux suivants :

- **Arrêté modifié du 2 mai 1947** portant création du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Électricité et de Gaz du Cher.
- **Arrêté du 12 novembre 2003** portant extension des compétences, modification des règles de fonctionnement et transformation en SIVOM du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Électricité et de Gaz du Cher.
- **Arrêté du 5 août 2005** portant changement de dénomination du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Électricité et de Gaz du Cher.
- **Arrêté du 26 mars 2007** portant modification des statuts et transformation en syndicat mixte fermé à la carte du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.

➤ **Arrêté du 26 juin 2009** portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.

➤ **Arrêté du 21 décembre 2010** portant intégration de nouvelles collectivités.

Par délibération susmentionnée, le Comité syndical a approuvé la modification de l'article 3 des statuts relatif au siège social du SDE 18 afin de prendre en compte sa nouvelle adresse : Technopôle Lahitolle – 7, rue Maurice Roy – 18000 BOURGES.

L'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L.5211-17 à L.5211-19 et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts tels qu'ils sont rédigés en annexe à la délibération n°2012-04 du Comité du 27 mars 2012.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.

* * *

COTISATION 2012 AUX FORESTIERS PRIVÉS :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu l'appel de cotisation émanant du syndicat des forestiers du cher pour l'année 2012 d'un montant de 37,00 €. Cette adhésion a pour objet une assurance groupe responsabilité civile et une protection juridique du propriétaire forestier.

Après réflexion, le conseil municipal décide de revenir sur sa décision de ne plus adhérer à ce syndicat, et accepte de régler la cotisation demandée.

* * *

INTÉGRATION DES DONNÉES SUR LES RÉSEAUX HUMIDES AU CADASTRE NUMÉRISÉ :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil, les différentes modalités de la mise en place du cadastre numérisé réalisé avec le concours du SDE 18 (syndicat départemental d'énergie).

Afin d'optimiser les services rendus à la population et l'utilisation du logiciel par le service administratif, il propose, à compter du 1^{er} janvier 2013, l'intégration de données supplémentaires concernant les réseaux humides (eau potable, assainissement et eaux pluviales) moyennant un forfait de 0,50 € par habitant.

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition.

* * *

FRAIS DE SCOLARITÉ RÉCLAMÉ PAR LA COMMUNE DE CORNUSSE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu une mise en demeure de payer une facture représentant une participation aux frais de scolarité d'un enfant de Nérondes pour l'année 2003, suite à une réclamation de la commune de Cornusse.

Par ailleurs, il communique un extrait d'une délibération en date du 6 février 2003 évoquant la même demande et qui avait fait l'objet d'un refus, justifié par le fait que la commune était membre du syndicat des écoles publiques et qu'elle disposait de tous les services nécessaires à la scolarisation des enfants.

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis défavorable au règlement de cette créance pour les motifs évoqués ci-dessus.

CHOIX DE L'ENTREPRISE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA FILIÈRE BOUES :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a décidé de réaliser des travaux pour augmenter la capacité de stockage des boues de la station d'épuration afin de respecter la réglementation qui préconise une capacité égale ou supérieure à 9 mois. Il rappelle également que, sur la base d'une charge nominale à traiter correspondant à 1500 EH, la commune a choisi de conserver la filière boue liquide et de construire un silo de stockage supplémentaire. Il indique enfin qu'une consultation a été lancée en juin 2012.

Après remise des offres concernant ce marché de travaux, le bureau d'études maître d'œuvre a procédé à une analyse suivant les critères et pondérations définis dans le règlement de consultation.

Au vu de ce rapport, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché au **groupe WOLF / VEOLIA** (mandataire WOLF – Agence Grand Ouest – BP 72 – ZA route de Dinan – 22130 PLANCOET) pour son offre de base pour un **montant total de 166 712,00 € H.T.** et un délai de 5 mois.

Le Conseil Municipal de Nérondes entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à **l'unanimité :**

- valide la décision de la commission d'appel d'offres concernant le choix de l'attributaire du marché ;
- autorise Monsieur Le Maire à signer les pièces du marché ainsi que les pièces administratives et comptables concernant cette décision ;
- autorise Monsieur Le Maire à demander auprès du Conseil Général du Cher des subventions et un préfinancement (autorisation à commencer les travaux) ;
- autorise Monsieur le Maire à demander auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et des Services de l'État (DETR) des subventions et une dérogation pour commencer les travaux.

* * *

PHOTOVOLTAÏQUE : CHOIX DE L'ÉLEVEUR POUR L'ENTRETIEN DU SITE :

Dans le cadre du projet d'installation de panneaux photovoltaïques en partenariat avec la société VALECO ayant son siège social au 188 rue Maurice Béjart -CS 57392- 34184 MONTPELLIER Cédex 4, Monsieur le Maire propose au conseil de choisir un éleveur d'ovins installé sur la commune de Nérondes afin d'entretenir le site.

Tous les agriculteurs ont été sollicités par courrier. Deux candidatures ont été déposées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de proposer à la société VALECO, la candidature de M. Dominique LECROT, demeurant 16 rue du Puits Veslin.

Celui-ci s'engage à signer avec ladite société, la charte d'orientation pour la mise en place d'un entretien pastoral ovin de la centrale solaire de Nérondes.

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 16 Pour : 15 voix Contre : 1 voix

DEVENIR DES TERRAINS DES CHAGNATS :

En raison d'un contretemps, Monsieur le Maire propose l'ajournement de ce point.

En effet, la réunion de bureau du SMIRTOM prévue initialement le 11 octobre 2012, a été différée d'une semaine.

* * *

TRAVAUX DE FAUCHAGE PAR UNE ENTREPRISE PRIVÉE :

Depuis 2009, l'entreprise ETA FOURNIER Pierre est chargé d'entretenir les accotements communaux extra muros à raison de 2 fauchages (printemps/été) et un fauchage, débroussaillage, élagage (hiver) pour un montant total HT 7.022,99 €.

Compte tenu de la réorganisation des services techniques et après un bilan dressé par Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la prestation de fauchage en sous-traitance et accepte le devis de l'entreprise ETA FOURNIER Pierre selon un devis de 7.081,00 € HT pour l'année 2012.

* * *

❧ QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES ❧

⇒ Lettre de remerciements des associations : APEEPN, les Sonneurs Néronnais, le Club de l'Amitié, le Comité des Fêtes de Néronnes, Loisirs Nature, Chanteronnes, le Secours Populaire Français, les Amis du Rythm', le Football club de Néronnes, pour la subvention 2012.

⇒ Rapports d'activités 2011 du CAUE du Cher, de la Région Centre et du SMIRTOM Saint-Amandois.

⇒ Compte rendu de la réunion d'information pour le bassin versant de l'Aubois en date du 11 juillet 2012

⇒ Rapport de suivi et d'évaluation de l'ATD (assistance technique départementale) pour l'assainissement collectif de l'année 2011.

⇒ Arrêté de modification des statuts du SDE 18 (syndicat départemental d'Energie) : adhésion de la communauté de communes des Villages de la Forêt.

⇒ Arrêté de modification des statuts du SIAEP de Néronnes (syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable) : adhésion de la commune de COGNÉ.

⇒ Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) :

- modification du périmètre de la communauté de communes du Pays de Néronnes
- modification du périmètre du syndicat intercommunal pour l'aménagement des bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents (SIAB3A)
- modification de périmètre du syndicat intercommunal d'études, de travaux et d'aménagement hydrauliques de la Belaine et du Ru.
- Arrêt momentané de la procédure d'extension du sietah de la Belaine et du Ru pour la régularisation des communes de Menetou-Ratel et Sainte-Gemme.
- modification du périmètre et cessation du SIVOM de Néronnes (syndicat intercommunal à vocations multiples).
- modification des statuts (compétences) de la communauté de communes du Pays de Néronnes.

- ⇒ Proposition d'une installation de sonorisation pour le véhicule Kangoo présentée par M. TAILLANDIER Hervé, conseiller municipal.
- ⇒ Invitation de l'ensemble du conseil municipal à la présentation du calendrier 2013 des Sapeurs Pompiers, le 20 octobre prochain 20 H 00 au Centre de Secours, route de Bourges.
- ⇒ Encaissement d'un chèque de 131,52 € représentant un acompte, faisant suite à une condamnation pour des actes de vandalisme commis à l'espace Saint-Etienne.
- ⇒ Point sur la livraison du véhicule électrique Kangoo ZE.
- ⇒ Courrier de Monsieur le Procureur de la République, transmis par Monsieur Robert BELLERET, conseiller Général, relatif à la recrudescence des actes délictueux sur le territoire du canton.
- ⇒ Achat d'un nouveau nettoyeur haute pression de marque Karcher, suite au vol de l'ancien matériel.
- ⇒ Problème de dégradation du chemin de «la Loge Goulue».
- ⇒ Proposition de prix pour l'acquisition de buts gonflables.
- ⇒ Présentation de signalisation destinée aux abords des établissements scolaires.
- ⇒ Demande de Mme Catherine MICHELET pour l'achat d'une partie du chemin de la Grand Femme.
- ⇒ Modalités à venir pour la constitution du Conseil d'Administration de l'EHPAD « la Rocherie » et mise au point sur les défaillances du fonctionnement de l'établissement.
- ⇒ Présentation par M. Bernard GOND, conseiller municipal, de l'avancée des travaux de mise aux normes électriques réalisés à l'école élémentaire.
- ⇒ Organisation du Téléthon 2012 les 1^{er} et 2 décembre 2012.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.